

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

9 rue Dulcie September – 93400 Saint-Ouen Tél. 01 40 12 09 12 – Courriel : national@mvtpaix.org www.mvtpaix.org

Monsieur le président de la République,

Nous avons dès le 9 octobre dénoncé avec la plus grande fermeté les attaques des commandos du Hamas contre les populations civiles israéliennes.

Si nous condamnons ces crimes - crimes de guerre et/ou crimes contre l'humanité¹ - commis par le Hamas, ce n'est pas pour accepter que des crimes de même nature soient commis par un Etat, en l'occurrence Israël, dans une logique de vengeance, et ce avec toute la puissance de feu que possède un Etat.

Le renforcement du blocus et le bombardement systématique de cette enclave où vivent deux millions d'habitants est aussi un crime contre l'humanité.

L'urgence est d'arrêter cette escalade de la barbarie, de l'horreur, qui attise les haines, aboutit au meurtre organisé de populations civiles et risque d'embraser toute la région et au-delà.

Le devoir des chefs d'État et des Nations-Unies est d'agir, dans le respect du droit international et en premier lieu du droit international humanitaire pour :

- Arrêter ces massacres de populations civiles
- Obtenir un cessez-le-feu immédiat
- Agir pour des négociations permettant la libération des otages Israéliens et des prisonniers politiques palestiniens
- Arrêter le blocus renforcé, inhumain et illégal de Gaza, instaurer un couloir humanitaire vers Gaza et s'opposer avec force et détermination au déplacement massif des habitants de Gaza proposé par Israël, projet condamné par l'Onu qui indique ce jour que « Les Nations Unies appellent fortement à ce que cet ordre, s'il est confirmé, soit annulé pour empêcher de transformer ce qui est déjà une tragédie en une situation calamiteuse »
- Agir au niveau des Nations-Unies pour une force d'interposition

C'est le moment pour la France, les chefs d'État et les Nations-Unies de faire preuve de hauteur, de sangfroid et d'humanité en refusant de se laisser entraîner dans le cycle de la violence.

Pour cela, nous attendons de vous, en tant que président de la République française, que, au-delà des mesures d'urgence ci-dessus mentionnées, vous annonciez publiquement que la reconnaissance de l'État de Palestine à côté d'Israël sur les frontières de 1967 est une des solutions à ce conflit qui n'a que trop duré; et

¹ Selon ces enquêteurs mandatés par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, « tous ceux qui ont violé le droit international et pris des civils pour cible doivent être tenus responsables de leurs crimes ».

aussi votre détermination à agir pour mettre en œuvre cette décision - souhaitée par un vote majoritaire du Parlement français - afin d'ouvrir un espoir pour une perspective en faveur d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.

Vous trouverez ci-joint notre déclaration en date du 9 octobre 2023.

Recevez, Monsieur le président de la République, l'expression de nos salutations respectueuses.

A Paris, le 13 octobre 2023

Le secrétariat national du Mouvement de la Paix

P/o Roland Nivet, porte-parole national

NB: Notre déclaration du 9 octobre 2023 https://www.mvtpaix.org/wordpress/wp-content/uploads/2023/10/Israel-Palestine-Declaration-du-Mouvement-de-la-Paix.pdf

Comme le souligne dans un communiqué du 8 octobre l'organisation israélienne Standing Together « Nous avons vu aujourd'hui une preuve terrible et douloureuse qu'il n'y a pas de moyen de « gérer » l'occupation tout en assurant notre sécurité. ...Sur notre terre, il y a deux peuples, et si nous refusons à l'un d'entre eux la liberté et l'indépendance, nous ne pourrons jamais reposer en Paix. ».